

**UNIVERSITE du SUD TOULON-VAR**  
**FACULTE de DROIT**

**INSTITUT d'ETUDES JUDICIAIRES**  
**(IEJ)**

**EXAMEN d'ENTREE au CFPA :**  
**EPREUVE PRATIQUE : PROCEDURE PENALE**

Année d'étude : IEJ (Préparation CFPA)

Année universitaire : 2012-2013

Préparation assurée par : Mme PIDOUX Estelle et Mme BOUCHARD Valérie

**SUJET : CAS PRATIQUE**

**Consigne** : Répondez précisément à la question posée.

*Tom et Jerry règnent sans partage sur une bande de jeunes désœuvrés. Pour remédier à leur oisiveté, ils s'adonnent à de petits délits. Pour la rentrée 2013, ils décident de marquer un grand coup en mettant le feu à plusieurs véhicules automobiles. Afin d'assurer le succès de leur entreprise, ils préparent leur projet à l'avance.*

*Le jour J, Tom coordonne l'opération au moyen de son téléphone portable (appels et textos).*

*Les services de police parviennent à interpeler plusieurs protagonistes impliqués au moment des faits. Tom et Jerry comptent au nombre de ceux-ci.*

*Dès le début de la garde à vue de Tom, l'OPJ en charge de la mesure décide d'opter pour des techniques plus efficaces en procédant à l'interrogatoire du prévenu sous hypnose. La méthode s'avère fructueuse, Tom passe immédiatement aux aveux.*

1°/ L'OPJ peut-il pratiquer un tel interrogatoire ?

*Quand à Jerry, de peur de subir le même sort, il passe aux aveux avant même que la moindre question ne lui soit posée. A peine ses droits notifiés, il « lâche » tout (V. Question n°6).*

*Afin de connaître l'identité des autres personnes impliquées, le Parquet aurait besoin de connaître les correspondants des appels et autres textos émis / reçus par Tom.*

2°/ A quel procédé probatoire le Parquet peut-il recourir ?

*Les faits reprochés aux différents protagonistes sont de nature délictuelle. Ils sont qualifiés de destructions, dégradations et détériorations dangereuses des biens d'autrui en raison des substances incendiaires employées. Ils encourent 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.*

*Les preuves obtenues constituent des indices graves ou concordants de culpabilité. Le juge d'instruction chargé de l'affaire décide de procéder à la mise en examen des meneurs interpellés à savoir Tom et Jerry.*

3°/ De quel recours cette mesure peut-elle faire l'objet ?

4°/ Tom et Jerry peuvent-ils faire l'objet d'un placement en détention provisoire ?

*Quant aux victimes, propriétaires des véhicules incendiés, elles n'ont pas l'intention de laisser leur sort tributaire de l'issue du procès pénal.*

5°/

- a) De quelle action disposent-elles pour agir ?
- b) Par quel procédé cette action se concrétise-t-elle ?
- c) Il se trouve que Tom meurt d'une overdose. Les victimes peuvent-elles toujours agir ?
- d) Quel est l'impact de cet événement sur le procès pénal ?

*A l'audience correctionnelle, Jerry est condamné sur la base de ses seuls aveux effectués dès le début de la garde à vue et avant même l'arrivée de son avocat.*

6°/ Qu'en pensez-vous ?

*L'instruction a permis l'identification de deux autres co-auteurs : Tic et Tac. Le jour de l'audience correctionnelle, Tic refuse de se déplacer et préfère envoyer son avocat. Tac ne se présente pas, faute d'avoir reçu une quelconque convocation.*

7°/

- a) Quelle est la nature du jugement rendu dans chacun de ces deux cas ?
- b) De quelles voies de recours dispose chacun des prévenus concerné ?